

Partir au Royaume-Uni

Petit carnet pratique

Le Royaume-Uni (UK-United Kingdom) est constitué de la Grande-Bretagne (l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles) et de l'Irlande du Nord.

Il est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020 (**Brexit**) et la période transitoire a cessé le 31 décembre 2020. Un accord de coopération est toutefois appliqué. (L'Irlande au sud ou Eire est autonome et fait toujours partie de l'UE)

Carte d'identité/Passeport : La carte d'identité est suffisante pour voyager moins de 6 mois en tant que touriste jusqu'au 1er octobre 2021. Au-delà, un passeport valide est nécessaire.

Visa : Ils sont différents si vous partez pour étudier (*Student visa, Child student visa, Short-term study visa, Graduate visa*) ou pour travailler (*Skilled Worker visa, Health and Care Worker visa, Short-term work visa, Youth mobility scheme visa*)

Vérifiez de quel type de visa vous avez besoin via ce lien: <https://www.gov.uk/check-uk-visa>

Langues : On y parle l'anglais dans tout le pays mais aussi d'autres langues régionales officielles: le cornique (dans les Cornouailles), le gaélique écossais et le scots en Ecosse, le gaélique irlandais et le scots d'Ulster en Irlande du Nord, le gallois au Pays de Galles.

Argent : La Livre Sterling (GBP) est au taux de 1£=1,64 1,15€ (1€=0,86£). Le coût de la vie est plus élevé au Royaume-Uni, Londres et le sud du pays en particulier. Comptez, par mois, entre 900€ et 4000€/logement, dépenses nourriture et gsm ; 20€ à 240€/abonnement transport en commun ; 4€ à 22€/place de cinéma. Abonnement téléphonique et internet varient en fonction des besoins et du lieu de résidence. Faites attention aux frais d'itinérance (*roaming*) lors de vos d'appels, sms, mms, données mobiles utilisées. La *Council Tax* (taxe d'habitation) varie d'une région à l'autre. Les étudiants colocataires et ceux qui sont en résidence universitaire, ne doivent rien payer. La carte d'étudiant internationale (Isic) donne plein d'avantages. Vous devez déclarer à la douane les marchandises importées.

Logement : Pour les étudiants, le logement en résidence universitaire est le moins cher mais il y a beaucoup de demandes (2500€/an à 5500€/an). Une chambre en colocation coûte entre 300€ et 600€/mois. Une chambre chez l'habitant environ 600€/mois. Pour des séjours plus courts, auberges de jeunesse et camping ne sont pas chers, un peu plus les bed & breakfast.

Soins de santé : Si vous partez pour un court séjour, renseignez-vous auprès de votre mutuelle si les soins de santé peuvent être couverts en partie ou prenez une assurance voyage privée. Si vous restez plus de 6 mois, vous aurez accès aux Services nationaux de Santé NHS et bénéficierez de traitements médicaux gratuits (excepté les prescriptions, les soins dentaires et des yeux)

Transports : On roule à gauche ! Le permis belge est reconnu. En ville, utilisez les transports en commun (le métro est cependant cher à Londres). Pour de plus longs trajets, le train est plus rapide, mais plus cher que le bus.

N'oubliez pas un adaptateur pour utiliser vos chargeurs et appareils électriques !

Etudier au Royaume-Uni

Suivre des cours d'anglais ?

Le visa n'est pas nécessaire pour tout séjour touristique ou linguistique/études mobilité non-diplômante sans domiciliation de moins de 6 mois. A partir du 1er octobre 2021, un passeport sera par contre obligatoire. !

Si vous désirez étudier au Royaume-Uni, vous devez absolument introduire votre demande de visa plusieurs mois à l'avance.

La procédure est possible via l'application <https://www.gov.uk/guidance/using-the-uk-immigration-id-check-app>

- Visa étudiant pour apprendre l'anglais « *Short-term study visa* » dans un établissement agréé (186£ - 215€) <https://www.gov.uk/visa-to-study-english/your-cours>

- Visa étudiant « *Student visa* » (+ 18 ans) pour les séjours d'études de + 11 mois (348£ - 400€) : www.gov.uk/student-visa

- Visa étudiant enfant « *Child student visa* » (4-17 ans) pour les séjours d'études de + de 11 mois dans une école indépendante (348£ - 400€)

Pour obtenir ces 2 types de visa, il faut en plus prouver avoir un niveau d'anglais B2, l'intention de faire des études au Royaume-Uni, reçu l'offre d'un établissement d'enseignement reconnu, des moyens de subsistance suffisants/an (9207£ à 12006£ - 10000€ à 13500€) Mais aussi une autorité parentale et un hébergement prévu pour les mineurs.

Avec un visa étudiant, il n'est pas possible de travailler sauf exceptions. Les restrictions seront précisées dès réception du visa : <https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/longer-than-six-months>

- Visa temporaire « *Graduate visa* » (disponible à partir du 1er juillet 2021) pour étudiants diplômés du supérieur au Royaume-Uni et désirant travailler maximum 2 ans
S'ajoute au prix d'un visa, le forfait sanitaire « *Healthcare surcharge* » de 470£ (+530€)

Plus d'infos sur les visas :

<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/student-visas> ; <https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/tourist-short-stay-visas> ; <https://www.wbi.be/fr/news/news-item/brexit-queelles-consequences-vous>

Suivre des cours d'anglais ?

Au Royaume-Uni, de nombreuses écoles privées proposent des cours de langues classiques ou des cours en vue de la préparation au test de langue européen. Beaucoup d'entre elles sont accréditées par le British Council, qui est une organisation gouvernementale dont le but est d'établir des relations internationales entre le Royaume-Uni et les autres pays, il y a un bureau local du British Council dans différents pays : www.britishcouncil.org

- **A quelles conditions ?** Les cours de langues sont, généralement, accessibles dès l'âge de 7 ans.

- **Comment trouver une école de langue ?** <https://study-uk.britishcouncil.org/> (liste des écoles de langues accréditées par le British Council) ou via les organismes de séjours linguistiques www.jeminforme.be (rubrique Mobilité) qui proposent des séjours sur mesure (ex: cours+logement+transport)

- **Combien cela coûte-t-il ?** 25€ à 1000€/semaine (variable en fonction du nombre d'heure de cours). Les jeunes terminant la rhéto et domiciliés en Région wallonne peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du plan Langues <https://www.leforem.be/particuliers/immersion-langues-ecole-secondaire-superieur.html>. Le Bureau international jeunesse www.lebij.be propose également des bourses pour un séjour d'immersion linguistique au Royaume-Uni.

Faire des études supérieures, est-ce envisageable ?

Pour cela, il faut avoir un bon niveau d'anglais et prévoir un budget suffisant pour séjourner au Royaume-Uni. Si vous suivez déjà des études supérieures, en Belgique, vous pouvez faire appel au FAME (Fonds d'aide à la mobilité étudiantes) avec le responsable Erasmus+ de votre établissement ou encore (sous réserve) au Learning Exchange vers le pays de Galles. Le programme Erasmus + n'est plus disponible pour la période 2021-2027.

- **Comment s'organise l'enseignement supérieur ?** Il y a les universités et les *Colleges of higher education* qui alternent formation pratique et études. Le premier cycle d'études *undergraduate* conduit au diplôme de *Bachelor's degree* ou *First Degree* en 3 ans (4 ans en Ecosse), le deuxième cycle conduit au diplôme de Master en 1 ou 2 ans. Les *Further Education Colleges* permettent de suivre un enseignement professionnel. Il est aussi possible de suivre des études universitaires à distance grâce à l'*Open University*.

- **A quelles conditions ?** Etre en possession d'un diplôme équivalent au A-Level (www.enic-naric.net), avoir eu de bons résultats, des lettres de recommandations de vos professeurs, prouver un niveau suffisant en anglais par la réussite d'un test européen de langue comme le IELTS, TOEFL, TOEIC ou le Cambridge ESOL (ils peuvent être passés au Royaume-Uni ou en Belgique). Enfin, introduire un formulaire d'admission auprès de l'*University and Colleges Admissions Service* www.ucas.com de préférence avant le 15 janvier de l'année précédant celle que vous voudriez entamer.

- **Comment trouver une école supérieure ou une université ?** Consultez le site de l'UCAS (*University and Colleges Admissions Service*) www.ucas.com ou www.educationuk.org ou prenez contact avec le British Council en Belgique ou dans votre pays www.britishcouncil.org

- **Combien ça coûte ?** Les étudiants belges ne bénéficient plus des réductions, bourses ou prêts octroyés aux étudiants britanniques. Les frais de scolarité vont de 12000 à 46000€/an en Angleterre, Ecosse et Pays de Galles, en fonction de l'université, du type et niveau d'études.

Travailler au Royaume Uni

Les ressortissants belges et de l'EEE doivent introduire une demande de visa s'ils désirent rester vivre et travailler plus de 6 mois au Royaume-Uni. Selon la Convention de Lisbonne, les diplômés belges sont toujours reconnus. Par contre, une procédure d'équivalence doit être faite pour les qualifications professionnelles.

Pour travailler au Royaume-Uni, vous devez posséder un numéro d'assuré social (*Insurance Number*). Un contrat de travail écrit est obligatoire et doit être remis au plus tard dans les 2 mois suivant l'engagement. La rémunération doit être égale ou plus que le barème du salaire min. national (8,91£/heure pour les 23 ans et plus). Vous devrez également prouver votre connaissance de l'anglais et le fait que vous disposez de ressources nécessaires pour vivre lors de votre arrivée. La durée légale de travail est de max. 48h/sem. et de max. 40h/sem. Pour les jeunes de moins de 18 ans.

Quel type de visa faut-il ?

Le visa n'est pas nécessaire pour tout séjour touristique sans domiciliation de moins de 6 mois. A partir du 1er octobre 2021, un passeport sera par contre obligatoire ! Le Royaume-Uni a instauré une politique d'immigration choisie avec le visa à points. Il est préférable de faire la demande quelques mois à l'avance, cette procédure est possible via l'application <https://www.gov.uk/guidance/using-the-uk-immigration-id-check-app>

- Visa de travailleur qualifié « *Skilled Worker visa* » d'une durée maximale de 5 ans (610 £ à 1408 £ - 700€ à 1620€ + supplément soins de santé « *Healthcare surcharge* » à 624 £/an - 715€ + moyens de subsistance à l'arrivée 1270 £ - 1460€) <https://www.gov.uk/skilled-worker-visa/how-much-it-costs>
Pour obtenir ce visa, il faut atteindre un certain nombre de points basés sur les qualifications, la connaissance de l'anglais (B1), l'offre d'un employeur britannique agréé par Home Office, un salaire minimum par an (25600£ - 28500€, sauf pour les métiers en pénurie de main-d'œuvre). Plus d'infos sur la prolongation du visa : <https://www.gov.uk/settle-in-the-uk/y/you-have-a-work-visa/tier-2-general-visa>

Avec un visa étudiant, il n'est pas possible de travailler sauf exceptions. Les restrictions seront précisées dès réception du visa : <https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/longer-than-six-months> ; <https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/six-months-or-less> ;

Plus d'infos sur les visas : <https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/work-visas> ; <https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/tourist-short-stay-visas> ; <https://www.wbi.be/fr/news/news-item/brexit-quelles-consequences-vous>

Où trouver un emploi ?

Le bassin économique et de l'emploi du Royaume-Uni se trouve essentiellement dans le Sud Est (Londres et Kent) dans l'Est (Cambridge) et dans le Nord-Ouest (Manchester, Liverpool, Leeds) de la Grande-Bretagne.

On retrouve dans ces régions une plus forte demande de main-d'œuvre et de grandes entreprises de production. En Écosse et en Irlande du Nord le taux de chômage est beaucoup plus élevé étant donné qu'il y a peu d'activité économique, mais certains secteurs sont en pénurie tels que la construction, l'agriculture, la pêche, les services de santé, d'éducation...

Dans quel secteur d'activité peut-on trouver un emploi ?

Depuis quelques années, certains secteurs sont en pénurie de main-d'œuvre notamment celui de la santé, santé publique, sciences, ingénierie, informatique, éducation, artistique. L'accès à un emploi stable est donc plus facile pour un étranger qualifié. Toutefois, il ne faut pas être qualifié et avoir un niveau d'étude universitaire pour trouver un emploi. Il existe aussi de nombreux emplois à temps partiel.

Comment trouver un emploi ?

En surfant sur les sites de recherche tels que : www.totaljobs.com, www.amber-jobs.co.uk, www.cv-library.co.uk. Épluchez aussi les petites annonces dans "The Times", "The Daily Telegraph", "Financial Times", "The independent", "The Guardian", "Metro". Il existe également des services emploi mis en place par le gouvernement tel que les Jobcentres en Grande-Bretagne <https://www.gov.uk/contact-jobcentre-plus> et en Irlande du Nord <https://www.jobcentreonline.com/JCOLFront/Home.aspx>. Ces services proposent des offres d'emploi pour tous types de secteur d'activité dans tout le Royaume Uni, on les retrouve principalement dans les grandes villes. Vous pouvez aussi vous adresser aux différents cabinets de recrutement (www.rec.uk.com) présents sur le territoire. Les entreprises organisent des salons de l'emploi ou des forums de l'emploi dans le but de recruter du personnel. Le Nation Careers Service est également disposé à répondre à toutes questions en matière d'emploi <https://nationalcareersservice.direct.gov.uk>.

Comment trouver un job étudiant ?

C'est plus difficile de travailler en tant que jobiste avec le nouveau visa étudiant, tout dépend des études que vous poursuivez et de la période durant laquelle vous voudriez travailler. Privilégiez toutefois les vacances scolaires et le secteur de la vente, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'animation, du tourisme et de l'agriculture. Vous trouverez ces annonces dans les journaux ou sur les sites internet consacrés aux jobs:

www.summerjobs.co.uk; www.nannyjob.co.uk; www.seasonworkers.com; www.leisurejobs.com; <http://www.fruitfuljobs.com>;...